HISTOIRE DES PRISONS DE RIBEAUVILLÉ

Quand on étudie l'histoire de la commune il existe peu de traces de prisons à Ribeauvillé avant le 15e siècle. Par la suite on découvre qu'il existait plusieurs emplacements de lieux de détention au cours des siècles. Chaque lieu de détention était marqué socialement : on ne mélangeait pas les manants, les bourgeois et les nobles dans les « Kammerla ».

GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LES LIEUX DE DÉTENTION

Le droit médiéval ancien prévoit peu de peines d'emprisonnement comme punition ou délit. Les peines encourues peuvent être pécuniaires, corporelles (fouet, mutilation), marginalisantes (exposition au pilori, port de clochettes, bannissement) ou prennent la forme de travaux d'intérêt public. Les condamnations pénales plus lourdes aboutissent à des peines de morts. En fonction du niveau social et de la nature du « crime » l'exécution de la sentence est différente : les nobles sont décapités, les gens du peuple sont le plus souvent pendus, les sorcières et les juifs sont brûlés vifs.
Lors des guerres, les prisonniers nobles sont séquestrés jusqu'à paiement d'une dette. Le château du Haut-Ribeaupierre a servi de prison pour le comte anglais Harleston en 1384 qui a dû payer 30 000 francs or, 20 épées de guerre, 20 dagues et 20 draps de la meilleure toile anglaise pour être libéré.

C'est au 15e siècle qu'apparaît le concept de prison tel que nous le connaissons. On les nomme Zuchthaus pour les hommes et Spinnhaus pour les femmes.

On trouve un lieu de détention dans pratiquement toutes les communes d'une certaine importance.
Dans les villes, la majorité des prisons se situent dans les tours remparts ou les châteaux. Les «tours-prisons» sont utilisées jusqu'au début du 19e siècle. Dans le secteur, on trouve des «tours-prisons» à Ribeauvillé, Bergheim, Saint-Hippolyte, Zellenberg, Riquewihr et Kaysersberg.
Dans certaines villes des prisons sont prévues en fonction des catégories sociales : le Bürgerturm pour les bourgeois, les Diebsturm pour les voleurs, les Hexenturm pour les sorcières. C'est le cas de Ribeauvillé et de Riquewihr.

En général, les prisons «populaires» sont composées de cellules de 4m², fermées de planches avec des bat-flancs, dont on change tous les mois la paille et le cuveau pour les besoins.

La Révolution promulgue le premier code pénal à l'échelle de la nation, dès 1791. L'article 1 stipule que les peines prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury sont la peine de mort, les fers, la réclusion dans les maisons de force (la prison), la déportation, la dégradation civique ou le carcan. Compte tenu du nombre très élevé de réfractaires, beaucoup de cloîtres vont être convertis en prisons, comme les couvents des Augustins de Colmar et de Ribeauvillé. Parfois ce sont les châteaux des nobles spoliés qui servent de lieux de détention pour les prêtres réfractaires. C'est notamment le cas du château de Ribeauvillé.

LES PRISONS DE RIBEAUVILLÉ

Au fil des siècles, Ribeauvillé dispose de plusieurs prisons. Pour les temps anciens, les archives sont relativement discrètes.

On évoque une prison dite «Blockhisser» près de l'église du Couvent. Mais il semble bien qu'il existe plusieurs cachots disséminés en ville, souvent de simples réduits pour y héberger un ou deux prisonniers.

Une prison est prévue pour chaque catégorie de délinquant : un voleur n'est pas emprisonné avec quelqu'un qui est soupçonné de sorcellerie. On connaît notamment le « Kammerla » de la Tour des Bouchers, prison de la bourgeoisie.

La localisation des autres lieux de détention n'est pas précisée, on parle uniquement de « Obere et Untere Turm» (tour supérieure et inférieure). Ce sont vraisemblablement les tours des murs d'enceinte qui ont servi de cachots, à l'instar du Bürgerturm de la rue de la Fraternité qui a servi de lieu de détention jusqu'au début du 19e siècle.

En septembre 1793, l'église du couvent devient une prison. Les révolutionnaires soustraient une partie des bâtiments du couvent des Augustins pour y créer une prison, installée dans l'église même. 28 bourgeois de la ville y sont incarcérés pour prosélytisme religieux. Ils sont accusés d'avoir hébergé des prêtres réfractaires et organisé des messes clandestines. Ils sont condamnés à être guillotinés le 15 décembre 1793. Mais la veille de l'exécution, l'accusateur public Euloge Schneider est lui-même arrêté et condamné à être guillotiné.

Le 26 septembre 1793 toujours, le château bas de Ribeauvillé, l'actuel lycée, est réquisitionné et converti à la hâte pour servir de prison à 120 prêtres réfractaires. La détention de ces prêtres va durer un an.

En janvier 1812, le conseil municipal présidé par le maire Simon Beysser examine la situation de la prison municipale, une vieille tour servant à emprisonner les personnes arrêtées pour des délits ou des crimes de la compétence du baillage des Ribeaupierre.
La prison comprend une tour intégrée dans l'enceinte sud de la ville, une cour, une maison qui tient lieu de logement pour le gardien et de bureau pour la police municipale, des dépendances et un jardinet.

La municipalité estime que la maison de police se trouve isolée par rapport à la ville et qu'elle présente des signes de vétusté nécessitant d'importants travaux.

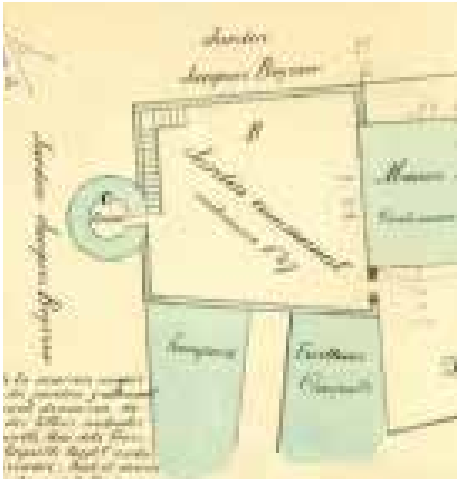

Plan et tour de l'ancienne prison, place de l'ancienne prison, près du rempart sud

Le maire sollicite l'avis du préfet impérial quant à la construction d'un nouvel ensemble pénitencier plus fonctionnel et plus proche du centre-ville. L'ancienne prison pourrait être vendue et l'argent récolté servira d'appui financier pour construire de nouveaux bâtiments. Le préfet répond favorablement mais ajoute un certain nombre de contraintes liées au service d'une prison cantonale : 2 chambres de discipline, 1 pièce de sûreté, 1 corps de garde chauffé, 1 appartement pour le gardien, etc.

En mai 1812, une expertise de François Lorentz, juge de paix du canton de Ribeauvillé interroge de savoir s'il est avantageux pour la ville d'aliéner l'ancienne prison avec ses dépendances, afin d'employer le produit de la vente aux frais de construction d'une maison de police municipale et d'un sergent de garde d'une nouvelle prison cantonale. Finalement la municipalité décide de rénover les anciens locaux, la prison et les logements du gardien et du sergent de police.

En septembre 1841, une commission composée de Messieurs Christ et Salzmann, membres du conseil municipal, et de M. Hoffmann, architecte-voyer de la ville, est dépêchée pour examiner à nouveau la situation de la prison. Le rapport mentionne un bon état général des bâtiments annexes et des dépendances, mais une inadaptation des cellules, trop exiguës et en mauvais état. La commission évoque la possibilité de transférer la prison vers un autre lieu, plus adapté. Le projet de 1812 est alors exhumé. Il prévoyait de regrouper les geôles avec un poste de police, au centre-ville.

Les élus envisagent de vendre l'ensemble des bâtiments à un particulier pour une somme de 5 000 fr. La discussion porte néanmoins sur le devenir de la «tour-prison». D'aucuns estiment qu'il faudrait la conserver pour servir de prison occasionnelle ; d'autres au contraire pensent qu'il faut la démolir et récupérer les matériaux pour permettre de consolider les remparts mal en point.

Il faut aussi trouver un lieu pour construire un nouveau centre de détention et un poste de police. Le maire évoque des tractations avec un dénommé Barentz Lévy (sans que l'on connaisse la localisation du terrain). Mais ce dernier refuse obstinément de vendre son bien. L'édile demande alors au préfet l'autorisation d'expropriation à raison d'utilité publique. Dans sa réponse le préfet suggère plutôt d'utiliser la boucherie communale et le terrain contigu, près de la Tour des Bouchers. Il écrit «la police ne pourrait, elle, que gagner par leur déplacement et la ville serait gagnante sous le rapport de la salubrité et sur celui de l'embellissement». La municipalité est bien embêtée car non seulement il faudrait construire un nouvel abattoir hors de la ville, mais également investir dans de nouveaux bâtiments destinés à la police et à la détention des prisonniers. De guerre lasse et faute de moyens financiers disponibles, on se résout à rénover succinctement l'ancienne prison.

Il faudra attendre 1872, pour voir enfin un nouveau projet se concrétiser avec la nouvelle prison située rue de la Marne.

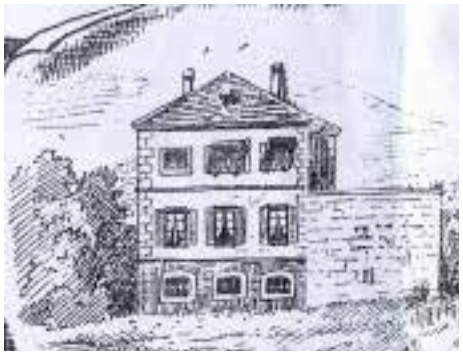

Prison située rue de la Marne en 1885 ; de nos jours

La prison va servir de lieu de détention pour les courtes peines ou les délits politiques. On y enferme surtout les petits délinquants mais aussi les « réfractaires à l'annexion prussienne ».

Ainsi, en janvier 1885, cinq jeunes issus de familles de notables de la ville purgèrent une peine de cinq jours de prison pour avoir défié les autorités prussiennes en fêtant le 14 juillet, avec des chants patriotiques français et la levée du drapeau français dans la propriété du manufacturier Weisgerber. L'un de ces jeunes profitera de cette incarcération pour dessiner une sorte de bande dessinée illustrant les conditions de détention, qui ne semblaient pas trop pénibles !

En 1925, la prison est désaffectée et vendue au plâtrier Joseph Koenig. Une cellule de détention provisoire est alors installée à la Mairie, dans l'ancienne Salzkammerla, pour y héberger quelques trublions nocturnes.

Pour les délits plus conséquents, les présumés coupables sont orientés vers la prison des Augustins de Colmar.

Bernard SCHWACH
Président du Cercle de Recherche Historique de Ribeauvillé et environs

Crédits photographiques et illustrations : Cercle de Recherche Historique de Ribeauvillé et environs